



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 2 mai 2005

Dès l'ouverture de la séance, le Bourgmestre-Président informe le Conseil du décès survenu le 17 avril 2005, de Monsieur VAN DE WALLE Raoul qui exerça les fonctions de :

- Conseiller Communal à Vaulx de janvier 1959 à février 1962, de Bourgmestre de la même commune de 1962 à 1977
- Echevin des Finances à Tournai de 1977 à 1983.

Une minute de silence est observée à sa mémoire.

Le Bourgmestre communique alors la teneur des courriers relatifs aux relations Lille-Tournai-SNCF et SNCB.

On apprend ainsi que l'aller simple Lille-Tournai coûte 6,30 €, l'abonnement hebdomadaire 24,10 € et l'abonnement mensuel 72,10 €. Des forfaits "journée" existent aussi à des prix avantageux.

L'offre globale sur la relation Tournai-Lille reste tout à fait satisfaisante avec un total de :

- 35 trains par jour en semaine soit moyenne de 1 train/heure entre 6 heures et 22 heures avec renforts en heures de pointe (dans les 2 sens)
- 32 trains par jour le week-end (dans les 2 sens aussi).

Le Conseil a alors pris connaissance de la délibération du Collège Echevinal autorisant Monsieur le Secrétaire Communal à déléguer son contreseing pour l'établissement des procès-verbaux établis en application de l'article 137 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine à trois agents de l'Administration.

Le Conseil a ensuite décidé de :

- arrêter le nouveau système de calcul du pécule de vacances pour l'année 2005 à octroyer au Personnel Communal (à l'exception du Personnel Enseignant mais y compris les membres du Service Incendie)
- soutenir l'action de Florence AUBENAS et de son assistant Hussein HANOUN AL SAADI et de la faire connaître aux concitoyens
- interdire le stationnement des véhicules sur la Place de Froidmont le mardi, lors de la tenue du marché hebdomadaire (de 6 heures à 14 heures)

- régler le stationnement sur la Grand Place à Tournai en supprimant le stationnement à durée limitée (10 minutes) sur les emplacements à l'opposé du n°68 et situés à l'opposé de la Halle-aux-Draps et en régissant le stationnement à ces endroits selon la zone bleue avec un stationnement maximal de 30 minutes
- supprimer le stationnement en faveur d'une personne handicapée, rue de la Paix, 55, l'intéressée n'étant plus dans les conditions imposées par le Ministère des Communications
- régler le stationnement rue des Carmes à Tournai en le régissant selon le principe de la zone bleue excepté pour les riverains
- régler la traversée des piétons rue Paul Pastur face à un établissement scolaire
- supprimer l'interdiction de stationner côté opposé aux garages de la Banque Bruxelles Lambert, place du Becquerelle, la banque étant actuellement inoccupée
- réserver le stationnement aux personnes handicapées :
 - 1) avenue Montgomery à Tournai à l'opposé du n°29 et dans le prolongement du même type d'emplacement existant
 - 2) boulevard Lalaing à l'opposé du n°23 et dans le prolongement du même type d'emplacement existant
- abroger le stationnement payant actuel Place Reine Astrid
- régler le stationnement comme suit place Reine Astrid :
 - 1) entre la mitoyenneté des n°6 et 8, la rue des Primetiers et la rue du Parc le stationnement est payant "Excepté pour les riverains"
 - 2) entre la mitoyenneté des n°6 et 8 et la rue d'Espinoy, aux endroits autorisés au stationnement, une zone bleue "Excepté pour les riverains" est établie
- régler le stationnement en faveur des personnes handicapées :
 - 1) chaussée de Willemeau face au n°66
 - 2) rue de Marvis face au n°3
 - 3) à Froyennes, chaussée de Courtrai face au n°60
 - 4) Place de la Tombe à Kain face à l'agence bancaire (2 emplacements)
- interdire le stationnement des véhicules, dont la masse maximale autorisée est supérieure ou égale à 2,5 tonnes, à Orcq dans certains tronçons des rues de la Chapelle et Victor Crombez, côté immeubles pairs
- interdire le stationnement à tous les véhicules :
 - rue de la Chapelle, côté impair, partie comprise entre la chaussée de Lille et la rue Victor Crombez (côté "Trois Suisses")
 - rue Victor Crombez, côté impair entre le n°1 et la rue de la Chapelle
- émettre un avis favorable sur les termes du projet d'Arrêté Ministériel concernant la circulation au carrefour formé par la route R52 (boulevard des Nerviens et des Déportés) avec la Place Crombez à Tournai

- ratifier les termes de la convention de collaboration entre les Autorités Communales et le directeur coordinateur de la Police Fédérale dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du Plan Communal d'Urgence et d'Intervention et portant sur la mise à disposition à titre gratuit d'une infrastructure de communication permettant la gestion de situation de crise
- de dénommer rue Léon Herbo les voiries situées entre le chemin Neuf, la Cité Camille Dépinoy et la rue de Tournai à Templeuve
- de dénommer :
 - 1) rue des Grébillons et du Jonc les deux tronçons de la rue Joncquerelle
 - 2) rue André Moulin, le tronçon aboutissant rue des Dîmes à Gaurain
- de renommer chemin du Catillon, le chemin aboutissant rue du Calvaire à Lamain
- approuver la répartition du territoire de la Ville en trente-huit quartiers statistiques
- marquer son accord sur le projet d'avenant n°2 ayant pour objet de prolonger d'un an sans tacite reconduction, la convention relative à la mise à la disposition des archives générales du Royaume, des locaux nécessaires au dépôt et à la consultation de ses archives
- marquer son accord sur le projet de partenariat entre la Ville et le Laboratoire Génétique de l'Evolution d'Université Libre de Bruxelles dans le cadre de la recherche scientifique et des programmes de sauvegarde d'espèces menacées par le Musée d'Histoire Naturelle de Tournai et son vivarium
- marquer son accord sur le projet de convention entre la SA CCB réglant les modalités de remboursement des frais relatifs à la participation de professeurs d'Université Indépendants désignés par le Collège Echevinal au Comité d'Accompagnement
- arrêter les termes de la convention conclue entre la Ville et l'exploitante de la péniche "Come in Europe" dans le cadre des croisières sur l'Escaut pour la saison 2005
- ratifier les termes d'une convention entre la Ville et la Firme "Les Jardins du chocolat" relative à la fabrication de pièces en chocolat dont une face est la reproduction d'une face d'une pièce de monnaie médiévale
- marquer son accord sur le principe de la reconduction du plan communal pour l'emploi pour l'année 2005
- arrêter, à titre provisionnel, le mode de calcul du pécule de vacances 2005 à octroyer au Personnel Communal
- approuver les travaux supplémentaires reconnus nécessaires pour la réhabilitation d'un logement d'insertion à Ramegnies-Chin
- prendre acte de la décision prise, par urgence, par le Collège Echevinal d'exécuter des travaux supplémentaires aux façades répertoriées de la Place Saint-Pierre

- passer un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition :
 - 1) d'un boiler destiné à l'Ecole de Warchin
 - 2) de matériel d'équipement destiné aux Ecoles de l'Enseignement Communal Fondamental (Electro-ménager - matériel de psychomotricité - audio-vidéo-matériel sportif)
 - 3) de panneaux de signalisation et de barrières destinés au Service Signalisation de la Ville
 - 4) de matériel d'équipement destiné au Service Plantations de la Ville
- préciser que le matériel acquis pour l'accueil extrascolaire de l'entité de Tournai sera affecté au projet pour une durée minimale de 15 ans
- vendre de gré à gré une partie du Château de la Buissonnière à Vaulx
- vendre une parcelle de terrain sise à Gaurain pour cause d'utilité publique au Ministère Wallon de l'Equipement et des Transports
- approuver le principe de création de voiries équipées notamment d'un réseau d'égouttage séparatif dans le cadre d'un nouveau lotissement à Warchin
- approuver les modifications à apporter à différentes voiries dans le cadre d'une demande de permis de lotir :
 - 1) à Béclers, rue de Liberchies
 - 2) rue d'Ecosse et Dubus à Willemeau
 - 3) rue de l'Yser à Vezon
- souscrire des parts sociales de 25,00 € dans le capital du Service de Distribution de l'Ouest du Hainaut en vue de financer les travaux d'extension relatifs au lotissement sis rue Longue à Esplechin
- souscrire des parts sociales à 25,00 € dans le capital du sous-bassin hydrographique de l'Escaut-Lys en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation en eau potable du lotissement rue Trieu Ewil à Templeuve
- souscrire des parts sociales à 25,00 € dans le capital du Service de Distribution de l'Ouest du Hainaut en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation en eau potable du zoning de l'Intercommunale IDETA rue de l'Ancienne Potence à Froyennes
- approuver les comptes annuels de l'exercice 2004 de la Régie de l'Abattoir
- approuver le budget de la Régie Foncière pour l'exercice 2005
- émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2005 de l'ASBL Maison des Sports
- arrêter pour l'exercice 2005, le règlement-taxe sur les carrières
- prendre connaissance du rapport annuel 2003 sur l'administration et la situation des affaires de la Ville

- arrêter le budget de la Ville pour l'exercice 2005
- prendre acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse communale pour le 4^{ème} trimestre de l'exercice 2004
- arrêter les termes de la convention établie entre la Ville et le Home Louis Martens chargé de l'enseignement et l'éducation d'élèves de l'école communale de Marquain
- approuver les termes du règlement d'ordre intérieur des plaines de vacances
- autoriser le prêt d'œuvres du Musée des Beaux-Arts à la Ville de Mouscron pour l'exposition "De l'académisme au réalisme, le 19^{ème} siècle en Belgique" qui se tiendra à Mouscron du 24 septembre au 11 décembre 2005
- autoriser le prêt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts au National Gallery of Art of Washington pour une exposition qui se tiendra successivement à Washington du 12 novembre 2006 au 4 février 2007 et au Koninklijke Museum voor Schoone Kunst d'Anvers du 3 mars au 27 mai 2007
- autoriser le prêt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts à l'APT International à Tokyo dans le cadre de l'exposition "Rétrospective Ensor" qui se tiendra à Tokyo du 18 juin au 24 juillet 2005 et dans d'autres villes du Japon à d'autres dates
- autoriser le prêt d'œuvres à l'ASBL Bruxelles Musées Expositions dans le cadre de l'exposition "Peintres de plein air" qui se tient à l'Hôtel de Ville de Bruxelles du 16 février au 12 juin 2005
- ratifier le prêt d'objets du Musée d'Histoire Naturelle au Zoo de Maubeuge dans le cadre d'une exposition qui s'y tient
- autoriser le prêt de matériel du Musée d'Archéologie pour l'exposition "Face to face" qui se tient à Bruxelles du 15 mars au 30 novembre
- accepter le don de plusieurs œuvres pour le Musée des Beaux-Arts
- accepter le don d'une porcelaine au Musée des Arts Décoratifs
- accepter le don d'archives des Etablissements COLMANT et CUVELIER au Musée d'Archéologie Industrielle
- accepter le don d'une œuvre au Musée des Beaux-Arts
- accepter le don fait par l'ASBL Sociale d'Encouragement du Musée d'Histoire Naturelle au Musée d'Histoire Naturelle